



CAPA Classe Exceptionnelle 2018

Mme la Rectrice,
M. le Secrétaire Général,

Le contingent académique transmis à notre Rectorat, n'est pas exactement le reflet de la stricte application du pourcentage d'accès à la classe exceptionnelle et le compte n'y est pas ! Au niveau national, en légère hausse d'un point par rapport à 2017, ce contingent est modulé par :

- la pyramide des âges de chaque académie : les académies qui comprennent un volume de collègues promouvables supérieur à la moyenne nationale, peuvent s'être vues attribuer des possibilités supplémentaires et inversement dans des académies dites plus «jeunes». L'académie de Toulouse semble être dans le premier schéma mais pas en EPS. Cela voudrait dire que notre académie rajeunit en EPS ?

- par la présence, importante ou pas, de réseaux de l'éducation prioritaire dans l'académie. Là encore, notre académie est légèrement impactée.

Ce « lissage » répond à un objectif d'égalité entre les territoires pour donner aux collègues ayant un même profil des chances similaires d'accès à la classe exceptionnelle.

Les taux ne devaient-ils pas doubler pour cette 2^{ème} campagne ? Où sont passés les 5,02 % promis au journal officiel n°0110 du 11 mai 2017 ?

Dans le cas de collègues éligibles aux deux viviers, nous serons vigilants et veillerons à ce qu'aucun personnel éligible au titre du vivier 1 ne prenne une promotion dans le vivier 2.

En ce qui concerne plus particulièrement la Capa d'aujourd'hui, grand est notre étonnement lorsque nous découvrons que des collègues se voient attribuer un avis de la Rectrice « excellent » alors que lors de la campagne précédente leur avait été attribué l'avis « satisfaisant ». Si nous comprenons que des collègues retraitables bénéficient de cet avancement, pour d'autres rien ne le justifie. Une candidate, éligible aux 2 viviers est dans ce cas-là. Nous vous demandons de changer son avis en « très satisfaisant » ce qui ne changera rien pour sa promotion mais permettra de proposer un avis excellent supplémentaire, qu'il faudra réattribuer.

Nous aimerions avoir des éclaircissements quant à l'attribution des avis. Un avis « très favorable » dans l'appréciation littérale du chef d'établissement ne devrait-il pas se traduire en « très satisfaisant » ?

Comment peut-on avoir un avis Rectrice « très satisfaisant » lors de la première campagne et un avis Rectrice « satisfaisant » lors de la 2^{ème} avec les mêmes avis chef d'établissement et IPR ?

De même nous avons besoin d'explications pour l'attribution des avis « excellent ».

Un exemple pris dans les documents :

« Monsieur X...(né en décembre 56). assure avec beaucoup de sérieux son enseignement. Impliqué dans sa discipline, c'est un professeur compétent qui donne entière satisfaction

Appréciation littérale IPR : Enseignant ayant acquis une expérience reconnue, la qualité de l'investissement professionnel est très satisfaisante, la diversité du parcours professionnel témoigne de cet engagement. Ce professeur est très impliqué dans les missions qui lui sont confiées au sein de son établissement. Il a contribué de façon pertinente à l'utilisation pédagogique des outils numériques.

M.Y....(né aussi en décembre 56) est un professeur qui tout au long de sa carrière a su se faire apprécier tant de ses élèves que des personnels des établissements qu'il a fréquenté. Tout à tour, chef de travaux, enseignant d'EPS, coordonnateur de discipline, conseiller pédagogique, M.Y... a fréquenté de nombreux établissements, a travaillé dans plusieurs académies. Encore actuellement, à 2 ans de la retraite, M.Y...fait preuve d'un engagement exceptionnel: toujours professeur principal de seconde, coordonnateur de l'association sportive, membre du conseil d'administration, M.Y.... continue d'assurer ses missions avec compétences et surtout convictions. Il porte haut les valeurs de l'éducation nationale, service public d'éducation, et nous l'en remercions vivement! Homme de dialogue et de conviction, des générations d'élèves se souviendront de ce professeur exigeant et bienveillant.
Appréciation littérale IPR : Enseignant ayant acquis une expérience reconnue, la qualité de l'investissement professionnel est très satisfaisante, la diversité du parcours professionnel témoigne de cet engagement.

Pour conclure, le SE-Unsa alerte notre administration au plan local comme au plan national sur le fait que les candidats en Vivier 1 ne seront pas assez nombreux dans les années à venir. Et probablement très rapidement dans certains corps. Nous continuerons à œuvrer pour que le rapport 80% 20% soit rééquilibré et que des fonctions non prises en compte actuellement comme coordonnateur de district UNSS, enseignants en EREA le soient à l'avenir.